

VZW Wiloo
Kruidenstraat 19,
8400 Oostende
www.wiloo.be



Werkgroep rondom de Impact
v/d Luchthaven van Oostende
op de Omgeving

LETTRE RECOMMANDEE

Vice-président de la Commission et
Commissaire chargé des transports
Monsieur Jacques Barrot
Commission européenne
Direction générale 'Energie et Transports'
B-1049 Brussels

Oostende, le 6 juin 2007

Concerne : aéronefs d'origine bulgare, faisant l'objet d'une interdiction et cités dans la publication IP/07/278 de la Commission, transférés au Kazakhstan.

Monsieur le Commissaire,

Nous avons appris d'un article publié le 26 février dernier sur le site de Flight Global⁽¹⁾, que les autorités bulgares ont décidé d'interdire à cinq de ses transporteurs d'exercer leurs activités dans les Etats membres de l'Union Européenne et dans certains Etats alliés, ceci afin d'éviter que ces aéronefs soient mis sur la liste noire de la Commission. Cette décision bulgare autonome est adoptée par la Commission dans sa liste communautaire révisée et l'adoption est publiée le 5 mars sur son site sous la référence IP/07/278, en précisant en outre que l'interdiction s'applique également à l'Islande.

Le transporteur bulgare Air Sofia est cité parmi les cinq transporteurs assujettis à cette interdiction. Or il se fait que Air Sofia a transféré dernièrement deux de ses aéronefs à un transporteur du Kazakhstan, qui leur a attribué de nouveaux numéros d'identification kazakhes.

Déjà à deux reprises, l'un de ces deux aéronefs, identifié sous le numéro kazakhe UN-11012 et précédemment sous le numéro bulgare LZ-SFR, a atterri à l'Aéroport Ostende-Bruges, venant d'Islande. Les atterrissages ont été effectués le 4 et le 5 juin 2007. Par ailleurs les autorités communales de la ville d'Oostende, qui ont commandé ces premiers vols, transportant du poisson à partir d'Islande, ont annoncé de prévoir dorénavant 3 à 5 vols pareils par semaine⁽²⁾.

Le second aéronef bulgare transféré au Kazakhstan et précédemment connu sous le numéro LZ-SFS, est maintenant connu sous le numéro UN-11014. En tant que comité d'action WILOO, qui réunit les riverains de l'Aéroport Ostende-Bruges, nous avons consulté la flotte aérienne la compagnie kazakhe, Atyrau Airport & Transport, qui opère avec les deux aéronefs. Or, nous constatons que depuis sa fondation en 2004 seulement et opérant avec une flotte très réduite, la compagnie a déjà perdu un de ses aéronefs, s'étant écrasé au Moyen Orient⁽³⁾. Nous sommes donc inquiets de voir apparaître au-dessus de nos maisons ces aéronefs dont la sécurité est loin d'être prouvée.

Nous vous prions, Monsieur le Commissaire, de nous faire savoir, si le simple fait d'être transféré à un autre état et d'y obtenir une nouvelle identité, est suffisant et justifiable pour que de pareils aéronefs ne soient plus considérés comme indésirables pour notre Communauté Européenne, alors qu'ils l'étaient encore récemment avant leur transfert.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions, Monsieur le Commissaire, d'agréer l'expression de nos sentiments respectueux.

Jacques Denecker,

Président

⁽¹⁾ www.flightglobal.com/articles/2007/02/26/212311/bulgaria-bans-five-freight-carriers-in-bid-to-avoid-eu-aviation-safety.html

⁽²⁾ www.nieuwsblad.be/Article/Detail.aspx?ArticleID=601D29KJ&PostCode=8400

⁽³⁾ www.aviation-safety.net/database/record.php?id=20050425-0